



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Consommation
et Corporations Canada

Legal Metrology

Métrieologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

S.WA-2134

JUN 30 1987

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of the
Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir statutaire
du Ministre de Consommation et Corpora-
tions à la demande de:

Gasboy of Canada Limited
430 Industrial Road, P.O. Box 6185, Station D
London, Ontario
N5W 5R6

for the following devices:

pour les appareils suivants:

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Computing and Non-Computing Type
Dispenser and High Speed Dispenser /
Distributeur et distributeur à grand
débit avec ou sans calculateur de
prix.

Gasboy of Canada Limited
London, Ontario

MODEL DESIGNATIONS /
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

52A, 53A, 53XA, 2150XA, 5200A, 5300A,
5300-1A

See "Summary Description" / Voir
"Description sommaire".

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition,
construction and performance of which
are, in every material respect,
identical to that described in the
information submitted; and are typified
by the sample(s) submitted by the
applicant for evaluation for approval
in accordance with sections 14 and 15
of the Weights and Measures Regula-
tions. The following is a summary of
principal features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que les appareils dont la concep-
tion, la composition, la construction
et le rendement sont identiques, en
tout point, à ceux qui sont décrits
dans la documentation reçue et pour
lesquels des échantillons représenta-
tifs ont été fournis par le requérant
aux fins d'évaluation, conformément aux
articles 14 et 15 du Règlement sur les
poids et mesures. Ce qui suit est une
brève description de leurs principales
caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

Model designations and rating/capacity/
range(s):

- 52A - With 1/3HP motor for 65 LFM max.
- 53A - With 3/4HP motor for 90 LFM max.
- 53XA - For use with remote pump for 90 LFM max.
- 2150XA - For use with two submersible pumps, for 90 LFM max.
- 5200A - With two 1/3HP motors for 65 LFM max.
- 5300A - With two 3/4HP motors for 90 LFM max.
- 5300-1A - With one 3/4HP motor for 90 LFM max.

All these models utilize the Tokheim meter. All models except 53XA and 2150XA utilize a Tokheim combination of pump/air eliminator.

From 4 to 120 key-controlled individual customer's totalizers may be installed. The totalizer in use is exposed to the view of the customer. They are mechanical or electric Keytrol.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Désignations de modèle et classement
capacité-étendue(s):

- 52A - Muni d'un moteur de 1/3HP pour 65 LFM max.
- 53A - Muni d'un moteur de 3/4HP pour 90 LFM max.
- 53XA - Pour utilisation avec pompe installée à distance, pour 90 LFM max.
- 2150XA - Pour utilisation avec deux pompes immergées, pour 90 LFM max.
- 5200A - Muni de deux moteurs de 1/3HP pour 65 LFM max.
- 5300A - Muni de deux moteurs de 3/4HP pour 90 LFM max.
- 5300-1A - Muni d'un moteur de 3/4HP pour 90 LFM max.

Tout ces distributeurs utilisent le compteur de Tokheim. Tout modèles sauf le 53XA et le 2150XA utilisent une combinaison de la pompe et l'éliminateur d'air/vapeur de Tokheim.

Il est possible d'installer de 4 à 120 totalisateurs individuels à commande par clé. Le totalisateur en service est visible pour le client. Ce sont des Keytrol soit mécaniques ou électroniques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The model 2150XA twin dispensers utilize the same working components as the single hose model 51XA. This twin dispenser is for two products with two submersible pumps.

The models 5200A, 5300A are twin dispensers. The model 5200A uses two 1/3 HP motors and the model 5300A uses two 3/4 HP motors.

The model 5300-1A is a twin dispenser except that there is only one pump for both meters with solenoid valves which control the individual use of each meter.

An interlocked mechanical printer is optional with the above models.

The following prefixes and suffixes are to supplement the model designations:

Prefix 8 - Kraus, MICON-100-I or -IH, electronic register in place of Veeder-Root mechanical register, series 7890.

Prefix 80 - associated only with models 52A, 53A and 53XA.

Suffix VR - Veeder-Root mechanical register, series 7890, with or without printer.

Suffix TPZ - Zero start ticket printer

Suffix K - Mechanical Keytrol, has a suffix of 4 through 120 to designate the number of key positions. eg. K30.

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

Les distributeurs jumelés, modèle 2150XA, emploient les mêmes composants utilisés que pour le modèle 51XA. Ce distributeur jumelé est destiné à mesurer deux produits différents et est alimenté par deux pompes submergées.

Les modèles 5200A, 5300A sont des distributeurs jumelés. Le modèle 5200A utilise deux moteurs de 1/3 HP et le modèle 5300A utilise deux moteurs de 3/4 HP.

Le modèle 5300-1A est un distributeur jumelé. Une seule pompe alimente les deux compteurs et le contrôle s'effectue au moyen de valves solénoïdes qui contrôlent la mise en service ci-haut mentionnés.

Une imprimante mécanique, optionnelle, à système de verrouillage peut être installé sur les modèles ci-haut mentionnés.

Les préfixes et les suffixes suivants rajoutés au numéro de modèle indique les variables suivantes:

Préfixe 8 - Enregistreur électronique Kraus, MICON-100-I ou IH, remplaçant l'enregistreur mécanique Veeder-Root, série 7890.

Préfixe 80 - associé seulement avec les modèles 52A, 53A et 53XA.

Suffixe VR - Enregistreur mécanique Veeder-Root, série 7890, avec ou sans imprimante.

Suffixe TPZ - Imprimante, départ à zéro

Suffixe K - Keytrol mécanique, a un suffixe de 4 à 120 qui désigne le nombre de clés, e.g. K30.

SUMMARY DESCRIPTION:

- Suffix KE - Electric Keytrol, has a suffix of 10 through 120 to designate the number of key positions. eg. KE40.
- Suffix C - Electric reset mechanism on Veeder-Root mechanical register, series 7890.

These devices are approved for dispensing gasoline and diesel fuel to motor vehicles in retail and wholesale trade.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is granted accordingly, pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Certification of conformity is required in addition to this approval. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

- Suffixe KE - Keytrol électrique, a un suffixe de 10 à 120 qui désigne le nombre de clés e.g. KE40.
- Suffixe C - Mécanisme électrique du retour à zéro sur un enregistreur mécanique Veeder-Root, série 7890.

Ces appareils sont approuvés pour la distribution de carburant (essence et diesel) pour véhicules automobiles, dans le commerce au détail ou en gros.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ont été évalués conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Par conséquent, une approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Ils doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada.

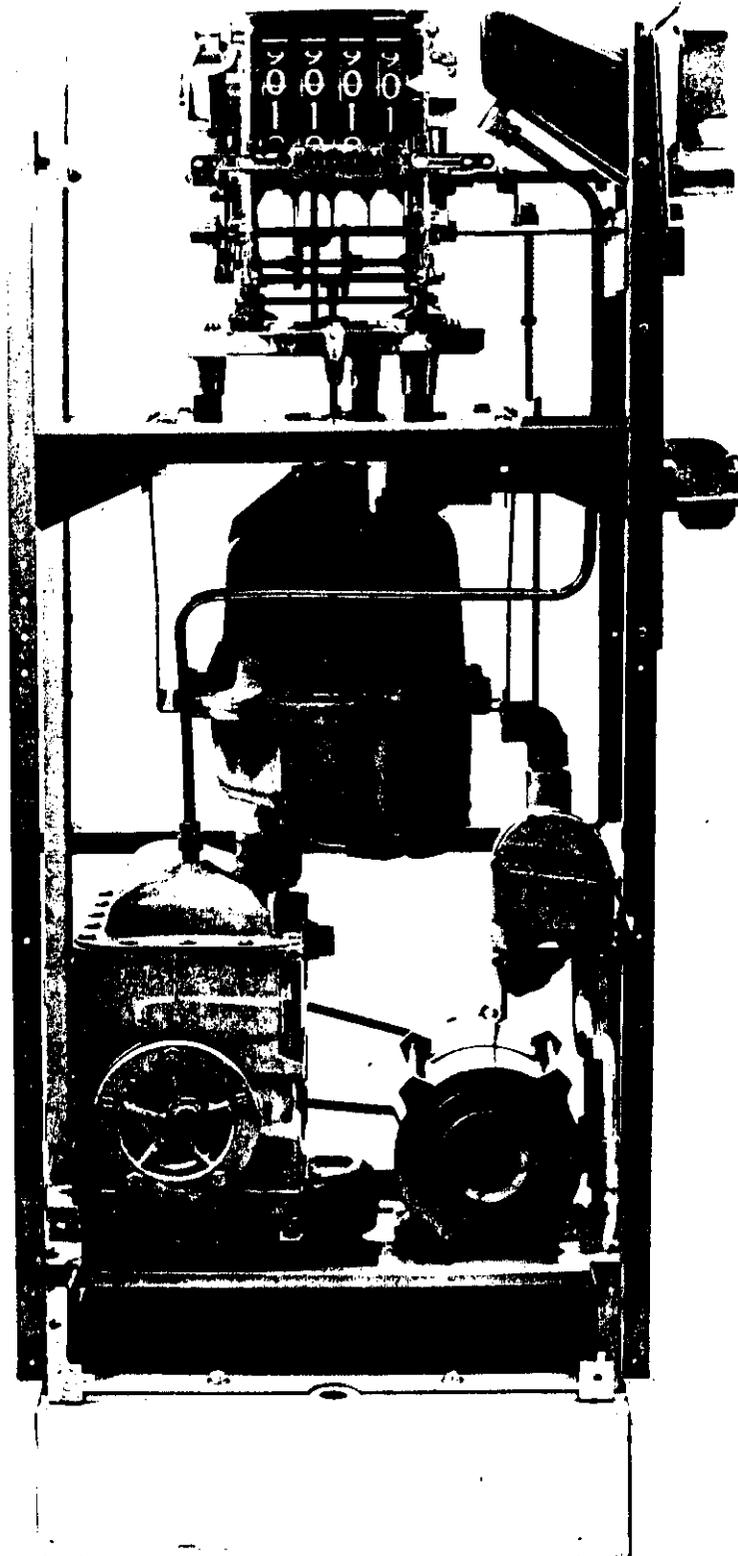

W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

JUN 30 1987

Chef
Laboratoires de Métrologie légale

MODEL / Modèle 53A



MODEL / Modèle 53AX

